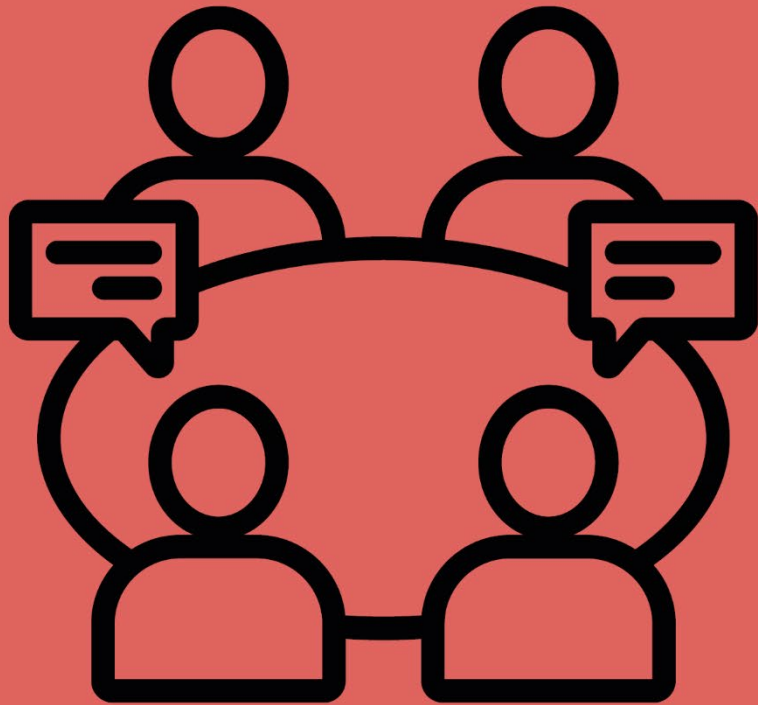




**DIRECTION
LEGISLATION
ORGANIQUE**

HUBERT LECHAT

MISSIONS DE LA DIRECTION

TEXTES LEGAUX DE REFERENCE

- ▶ CDLD - Loi organique des CPAS - Législation sur les cultes - Nouvelle loi communale - Code des sociétés

LES POUVOIRS LOCAUX CONCERNES

- ▶ Provinces
- ▶ Communes
- ▶ Régies provinciales et communales (ordinaires- autonomes)
- ▶ CPAS
- ▶ Intercommunales
- ▶ Associations Chapitre XII
- ▶ Etablissements culturels
- ▶ Zones de police – de secours
- ▶ Associations de projet
- ▶ ASBL locales
- ▶ SPPLS



CONSEIL - AVIS

- ▶ **Questions touchant au statut du mandataire** (droits des mandataires, jetons de présence et traitement, remplacement du mandataire, pacte de majorité et avenants, motion de méfiance, titre honorifique...)
- ▶ **Questions touchant au fonctionnement des instances locales** (convocation, publicité et huis clos des séances, quorums, votes, procès-verbaux, conflits d'intérêts, incompatibilités, commissions, consultations populaires communales...)
- ▶ **Questions touchant à la compétence des organes** (désignation des membres, police administrative, délégation...)
- ▶ **Thématiques particulières :**
 - Cultes ;
 - Gouverneurs de province.



TUTELLE

► Examen des délibérations soumises à tutelle générale d'annulation à transmission obligatoire :

- Règlements d'ordre intérieur des conseils communaux, des conseils provinciaux et des organes de gestion ;
- Jetons de présence, rémunérations et avantages divers octroyés aux mandataires ;
- Désignation des conseillers de l'action sociale ;
- Prises de participation dans toute personne morale de droit public ou de droit privé, composition physique des organes de gestion...

► Examen des actes soumis à tutelle spéciale d'approbation :

- Statuts des intercommunales, des régies et associations de projets ;
- Prises de participation des communes/provinces dans les intercommunales, régies et associations de projets ;
- La création et la prise de participation à une association ou société de droit public ou de droit privé, autre qu'intercommunale ou association de projet, susceptible d'engager les finances communales ou provinciales ;
- Mise en régie communale ou provinciale intercommunale, association de projets, régies ou toute autre association.



- ▶ **Recours des mandataires politiques et des citoyens à l'encontre des actes administratifs des autorités locales (tutelle générale d'annulation)**
- ▶ **Plaintes citoyennes**



REGISTRE INSTITUTIONNEL/RAPPORT DE REMUNERATION

- ▶ Etat des lieux des rapports de rémunération
- ▶ Développement et gestion du registre des institutions locales



EN RESUME

Au niveau du SPW Intérieur et Action sociale, la direction est compétente pour les matières autres que :

- ▶ Les finances ;
- ▶ Les marchés publics ;
- ▶ Le patrimoine ;
- ▶ Les dispositions en matière de personnel.



SYNERGIES INTERNES

DEPARTEMENT DES FINANCES LOCALES

► Direction des Ressources financières

- Avis financiers et suivi de diverses demandes ou plaintes + réforme législative)

DEPARTEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES LOCALES

► Direction de la Prospective et du Développement

- Altais - proxipedia - Elections

► Direction des Ressources humaines des pouvoirs locaux

- Avis divers

► Direction du Patrimoine et des Marchés publics

- Dossiers de marchés - délégation de gestion - cultes



DIRECTIONS TERRITORIALES

- Avis – demande infos

DEPARTEMENT DE L'ACTION SOCIALE

- ▶ Direction de l'Intégration et de l'Égalité des chances
- ▶ Direction de l'Action sociale
- ▶ Direction de la Cohésion sociale



CONTACT

DEPARTEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES LOCALES

Stéphane MARNETTE

Inspecteur général



DIRECTION DE LA LEGISLATION ORGANIQUE

Hubert LECHAT

legislationorganique.interieur@spw.wallonie.be

081/323 632